



Le 6 mars 2009

## Actionnaires

Votre Assemblée Générale se réunira  
**le jeudi 23 avril 2009 à 15h30,**  
**à CHALLENGER - 1 avenue Eugène Freyssinet - 78280 GUYANCOURT**

L'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 6 mars 2009 contient l'ordre du jour, les projets de résolutions, ainsi que les principales modalités de participation et de vote à cette assemblée. Il est consultable sur le site internet de la Société :

[www.bouygues.com](http://www.bouygues.com)

Il sera proposé à l'assemblée de verser un dividende de 1,60 € par action, avec mise en paiement le 4 mai 2009.

Les documents relatifs à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à compter du 3 avril 2009, dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Les documents et renseignements prévus par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du code de commerce seront publiés sur le site internet de la Société [www.bouygues.com](http://www.bouygues.com) à compter du 3 avril 2009.

Tout actionnaire pourra, dans les conditions et délais prévus aux articles R. 225-88 et R. 225-89 dudit Code, consulter au siège social ou demander que lui soient envoyés à l'adresse postale indiquée par ses soins, les documents et renseignements précités, sur demande écrite adressée à la société Bouygues - Secrétariat général - 32 avenue Hoche - 75008 Paris, télécopie : 01 44 20 12 44.